

Demandeur:

**GAEC FERME DES  
CHATAIGNIERS**

**GUILLET SANDRINE, GUILLET  
SYLVAIN & MOREL PATRICK**

Site principal objet de ce dossier

**3 La Ferme Neuve  
LA CHAPELLE DU FEST  
50160 ST-AMAND-VILLAGES**

Sites annexes objet de ce dossier

**Site 2 : La Huberdière  
50160 ST-AMAND-VILLAGES**

**Site 3 : Le Calenge  
50810 ST-JEAN-D'ELLE**

**PJ 10 : EVALUATION  
DES INCIDENCES  
NATURA 2000**

**JANVIER 2024**

# SOMMAIRE DE LA PJ 10

<b>A. PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>102</b>
A.I. ZONES NATURA 2000 PRESENTES DANS LE SECTEUR D'ETUDE .....	102
<b>B. EFFETS CUMULES DU PROJET .....</b>	<b>103</b>

## A. PRESENTATION GENERALE

Il est rappelé que le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de zones naturelles :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » de 1992 et dont les Sites d'Importances Communautaires (SIC) constituent la 1<sup>ère</sup> étape,
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979.

Au titre de l'article R414-19 du Code de l'Environnement (modifié par Décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 – et Décret n°2010-365 du 9 avril 2010) relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural, les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements mentionnés à l'article L. 414-4 du présent code font l'objet d'une évaluation de leurs incidences éventuelles au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 qu'ils sont susceptibles d'affecter de façon notable.

Rappelons ici l'objectif de ce réseau Natura 2000 : restaurer ou maintenir la biodiversité en Europe, c'est-à-dire les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. La démarche vise à gérer les habitats naturels et donc promouvoir les activités humaines et les pratiques qui ont permis de les forger. Le réseau couvre 12,4 % du territoire terrestre métropolitain.

**Que le projet soit situé à l'intérieur ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000**, vu la nature du projet, l'évaluation doit également porter sur l'incidence éventuelle du projet sur d'autres sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés de façon notable par ce projet, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation.

### A.I. Zones Natura 2000 présentes dans le secteur d'étude

Le site d'exploitation et le plan d'épandage ne sont pas situés à l'intérieur d'un périmètre NATURA 2000. Les sites d'exploitation restent situés à l'écart (+ 8 km), il en est de même pour les parcelles du plan d'épandage qui sont localisées à l'écart du zonage NATURA 2000.

Toutefois à titre informatif, une zone Natura 2000 est en périphérie de la zone d'étude. Il s'agit de :

- La ZSC « Bassin de la Souleuvre » située à plus près à 8,3 km du site annexe « La Huberdière ».

Concernant le plan d'épandage, aucune parcelle n'est située dans la zone d'une Natura 2000. La parcelle la plus proche de la ZSC « Bassin de la Souleuvre » est à plus de 3 km au Nord-Ouest.

Bien que les sites d'exploitation se situent à l'écart d'un site NATURA 2000, il s'agit d'un éleveur laitier où les vaches laitières seront logées en bâtiment toute l'année. Seules les génisses auront accès aux pâtures.

L'exploitation est aux normes environnementales et le restera. Le projet ne comprend aucun rejet dans le milieu naturel.

Tous les déchets seront évacués vers les lieux de stockage et de traitement autorisés et conformes aux réglementations en vigueur.

Les bâtiments d'élevages et les ouvrages de stockages sont tous étanches et assureront une garantie pour qu'aucune pollution ne soit possible.

Les ouvrages de stockages auront des capacités supérieures aux besoins réglementaires. Les exploitants respectent le plan prévisionnel de fumure, des doses, tiennent à jour le cahier d'épandage et respect le calendrier des périodes d'épandage.

Les produits phytosanitaires utilisés pour la protection des cultures sont des produits autorisés et employés aux doses préconisées par les fabricants, ceci avec les précautions qui s'imposent pour la préservation de la faune et de la flore :

- Traitement des cultures réalisé en cas de nécessité (risque de baisse de rendement),

- Traitement effectué par temps calme et non pluvieux, pour éviter la dispersion des produits actifs sur la flore des haies et des prairies environnantes.
- De manière générale, les produits phytosanitaires employés pour la protection des cultures ne sont utilisés que si le coût de la baisse de rendement prévue, est supérieur au coût de traitement.
- L'exploitant et le prêteur de terre s'engagent à conserver et entretenir toutes les haies existantes de leur exploitation.

**Ainsi, il n'y aura pas d'effets notables directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. Pour ces raisons, il peut être considéré que l'activité du pétitionnaire n'a pas d'incidences sur les sites NATURA 2000 du secteur.**

## **B. EFFETS CUMULES DU PROJET**

Les exploitations connues sur le secteur d'étude sont les suivantes :

Commune	Nom	Adresse	Situation ICPE	Date modifications (inspection)
BOURGVALLEES	DUVAL DENIS	La Dainnerie – GOURFALEUR 50750 BOURGVALLEES	2102.1 – Elevage de porcs de plus de 450 animaux-équivalents : 754 AE.	22/01/2015
	HUBERT SA	12 rue des hauts vents - LA MANCELLIERE SUR VIRE 50750 BOURGVALLEES	2112 - Couvoirs : 2 016 000 œufs logeables 3660.a – Plus de 40 000 emplacements pour les volailles : 85 000 u.	07/07/2020
	GAEC DE LA RANCONNIERE	La Rançonnière - GOURFALEUR 50750 BOURGVALLEES	2101.1.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 150 u. 2101.2.b – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 200 u.	22/01/2021
	GAEC DU VAL DE VIRE	31 RUE DU HAMEL- GOURFALEUR 50750 BOURGVALLEES	2101.2.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 150 u. 2102.1 – Elevage de porcs de plus de 450 animaux-équivalents : 712 AE.	11/06/2012
	LETOURNEUR Michel	16-18 route de Tassy – GOURFALEUR 50750 BOURGVALLEES	2712.1 - Stockage, dépollution, démontage, ... de VHU : 39 000 m <sup>2</sup> 2713.1- Métaux et déchets de métaux (transit) : 1 001 m <sup>2</sup>	15/05/2018
	SARL R NOUET ET FILS	4 route du Manoir - LA MANCELLIERE SUR VIRE 50750 BOURGVALLEES	2210.1 – Abattoirs fixes de capacité > à 5 t/j : 6 t/j 2221.1 – Supérieure à 4 t/j : 4.1 t/j Dépôt de sous-produits d'origine animale : 5 000 kg	20/10/2021
CONDE-SUR- VIRE	CARRIERE DE CONDE	73 route de St-Lô 50890 CONDE-SUR-VIRE	2510.1 – Exploitation de carrières : 180 000 t 2515.1.a – Broyage, concassage, ... et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes : 610 kW 2517.1 – Produits minéraux ou déchets non dangereux inertes : 11 000 m <sup>3</sup>	31/05/2023
	ELVIR	2 route neuve BP18 50890 CONDE-SUR-VIRE	1185.2.a – Quantité susceptible d'être présente : 443 kg 1510.2.b – Entrepôt enregistré : 87 372 m <sup>3</sup> 1511.2 - Entrepôts frigorifiques : 5 001 m <sup>3</sup> 1530.2 – Papiers, cartons ou analogues (dépôt de) hors ERP et 1510 : 5 056 m <sup>3</sup> 1532.2.b – Stockage bois déclaré : 4 212 m <sup>3</sup> 2564.1.c Supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1 500 l : 480 l 2661.1.c – Matières plastiques, caoutchouc ... (emploi ou réemploi) : 5,5 t/j 2663.2.b – Stockage de pneumatiques : 2 101 m <sup>3</sup> 2752 – Station d'épuration mixte : 44 400 h eq. 2910.A.1 – Combustion : 41,8 MW 2921.1.a – Installation de refroidissement évaporatif : 14 763 kW	13/10/2022

Commune	Nom	Adresse	Situation ICPE	Date modifications (inspection)
CONDE-SUR-VIRE	ELVIR	2 route neuve BP18 50890 CONDE-SUR-VIRE	2925.1 – Charge d’accumulateurs dégageant de l’hydrogène : 290 kW 2940.2.a – Vernis, peinture, colle, ... (application, cuisson, séchage) : 120 kg/j 3642.3.a – Production d’aliments à partir de matières animales et végétales + de 75 t/j : 680 t/j 4441.2 – Liquides comburants catégories 1,2 ou 3 : 21,6 t 4510.2 – Dangereux pour l’environnement aquatique de catégorie aiguë ou chronique 1 : 35 t 4734.2.c – Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution 4735.1.a - Ammoniac	
	GAEC DE LA CORDEE	La Plotinière, 42 route du Bust 50890 CONDE-SUR-VIRE	2101.2.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 65 u. 2170.2 – Engrais et supports de culture (fabrication) à partir de matières organiques : 3 t/j 3660.a – Plus de 40 000 emplacements pour les volailles : 75 560 u.	21/09/2011
	GAEC DE TRECOEUR	La Sinelière 508902 CONDE-SUR-VIRE	2101.1.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 160 u. 2101.2.b – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 204 u. 2111.1 Elevage de plus de 30 000 volailles : 31 500 u. 2781.2.b : Installation de méthanisation de déchets non dangereux : 1 t/j	24/04/2014
	GAEC DU VAL LA BELLE	Le hamel, 50420 CONDE-SUR-VIRE	2101.1.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 278 u. 2101.2.b – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 320 u.	Non communiqué
	LES CELLIERS ASSOCIES	Rue Raymond Brûlé BP 80004 50890 CONDE-SUR-VIRE	1185.2.a – Quantité susceptible d’être présente : 508 kg 2220.1.a – Supérieure à 20 t/j : 400 t/j 2910.A.2 – Combustion : 3,770 MW 2921.1.b – Installation de refroidissement évaporatif : 378 kW	02/05/2022
	SARL TRAVAUX PUBLIC BOUTTE	La Causcannière 50890 CONDE-SUR-VIRE	2760.3 – Installation de stockage de déchets inertes : Fin d’exploitation	Non communiqué
	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	Le hamel 50890 CONDE-SUR-VIRE	2760.3 – Installation de stockage de déchets inertes : 1 660 t	Non communiqué
	VEOLIO RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE	Lieu-dit Belmour 50890 CONDE-SUR-VIRE	2760.3 – Installation de stockage de déchets inertes : 3 000 t	Non communiqué
LA-BARRE-DE SEMILLY	EARL DES ERABLES	La Houeslière 50810 LA BARRE-DE-SEMILLY	2170.2 – Engrais et supports de culture (fabrication) à partir de matières organiques : 6,6 t/j	09/01/2009

Commune	Nom	Adresse	Situation ICPE	Date modifications (inspection)
			3660.a – Plus de 40 000 emplacements pour les volailles : 170 560 u.	
MOYON VILLAGES	EURIAL	ZA la Busnouviere 50860 MOYON VILLAGES	1185.2.a – Quantité susceptible d'être présente : 380 kg 2910.A.2 - Combustion : 9.1 MW 3642.1 - Production d'aliments à partir de matières premières animales : 560 t/j 4130.2.a – Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation : 44.3 t	03/10/2023
	GAEC DES HAYES	7, La Longue Rue - LE MESNIL OPAC 50860 MOYON VILLAGES	2101.1.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 105 u. 2101.2.b – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 230 u. 2102.1 – Elevage de porcs de plus de 450 animaux-équivalents : 1 093 AE.	16/09/2014
	LESOUEF DAVID	2 La Bessinerie 50860 MOYON VILLAGES	2101.2.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 72 u. 2102.1 – Elevage de porcs de plus de 450 animaux-équivalents : 495 AE. 3660.b – Plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg) : 495	Non communiqué
	PARC EOLIEN DE LA VENERIE EST	LE MESNIL OPAC 50860 MOYON VILLAGES	2980.1 – Eoliennes de + de 50 m : 2.3 MW	07/06/2021
	PARC EOLIEN DE LA VENERIE OUEST	Vénerie Ouest Moyon 50860 MOYON VILLAGES	2980.1 – Eoliennes de + de 50 m : 6.9 MW	07/06/2021
	SCEA LEGOUPIL	3 La Rivière de Haut – CHEVRY 50860 MOYON VILLAGES	2102.1 – Elevage de porcs de plus de 450 animaux-équivalents : 1 775 AE.	22/11/2022
	SCL FERME DU BOURG GROUX	3021 Route de la Maugerie 50860 MOYON VILLAGES	2101.2.b – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 300 u. 2230.2 – Supérieure à 7 000 l/j, mais inférieure ou égale à 70 000 l/j : 7 500 l/j 2781.1.c – Installation de méthanisation de déchets non dangereux : 29.8 t/j 2910.A.2 – Combustion : 0.482 MW	04/06/2020
SAINT-AMAND-VILLAGES	DUVAL SAS ETS	27 La Forge Saint-Symphorien-les-Buttes 50160 SAINT-AMAND-VILLAGES	2712 – Stockage, dépollution, démontage, ... de VHU : 8 733 m <sup>2</sup>	Non communiqué
	EARL DES HIRONDELLES	Les Monts 50160 SAINT-AMAND-VILLAGES	3660.a – Plus de 40 000 emplacements de volailles : 60 000 u.	26/06/2020

Commune	Nom	Adresse	Situation ICPE	Date modifications (inspection)
	EARL DU VIEUX TORIGNI	5, Le vieux Torigni 50160 SAINT-AMAND-VILLAGES	2102.1 – Elevage de porcs de plus de 450 animaux-équivalents : 3 370 AE. 3660.b – Plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg) : 3 370	Non communiqué
	INTERNATIONAL PAPER SAINT-AMAND	35 La Gare 50160 Saint-Amand-Villages	1414.3 – Gaz inflammables liquéfiés (remplissage ou distribution) 1530.2 – Papiers, cartons ou analogues (dépôt de) hors ERP et 1510 : 13 720 m <sup>3</sup> 1532.2.b – Stockage bois déclaré : 3 440 m <sup>3</sup> 2445.1 – Transformation du papier, carton : 320 t/j 2450.A.a – Imprimeries ou reproduction graphique utilisant une forme imprimante : 800 kg/j 2910.A.2 – Combustion : 11.225 MW	06/06/2023
	PARC DES HAUTS VENTS	Les Hauts Vents 50160 SAINT-AMAND-VILLAGES	2980.1 – Eoliennes de + de 50 m : 6.9 MW	Non communiqué
	PARC EOLIEN DE LA HAUTE CHEVRE	La Haute Chèvre 50160 SAINT-AMAND-VILLAGES	2980.1 – Eoliennes de + de 50 m : 6.9 MW	Non communiqué
SAINT-JEAN-D'ELLE	GAEC COTIGNY	1 LE PARC SAINT JEAN DES BAISANTS 50810 ST-JEAN-D'ELLE	2101.1.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 94 u. 2101.2.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 68 u. 3660.a – Plus de 40 000 emplacements pour les volailles : 90 000 u.	28/06/2011
	GAEC DU COLOMBIER	7, ROUTE DE ST JEAN-PRECORBIN 50810 ST-JEAN-D'ELLE	2101.2.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 100 u. 2102.1 – Elevage de porcs de plus de 450 animaux-équivalents : 824 AE. 3660.b - Plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg) : 824	Non communiqué
	GAEC LEFRANC	La Couture - ROUXEVILLE 50810 ST-JEAN-D'ELLE	2101.2.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 70 u. 2102.1 – Elevage de porcs de plus de 450 animaux-équivalents : 1513 AE. 3660.b - Plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg) : 1513	Non communiqué
	GRENTE	110 route Mont Canel - PRECORBIN 50810 ST-JEAN-D'ELLE	2510.1 – Carrières (exploitation de) : 400 000 t 2515.1.a – Broyage, concassage, ; et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes : 1035.600 kW	17/05/2018
	GRENTE SAS	Le Mont Canel - PRECORBIN 50810 ST-JEAN-D'ELLE	2521.1 – Centrale d'enrobage à chaud : 1 2910.A.2 – Combustion : 9.350 MW	21/01/2020



Commune	Nom	Adresse	Situation ICPE	Date modifications (inspection)
			2915.2 – Chauffage (procédé de) fluide caloporteur organique combustible : 2 500 L 4801.2 – Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses : 80 t	
TORIGNY-LES-VILLES	EARL DU PETIT BOURG	Le Petit Bourg - GUILBERVILLE 50160 TORIGNY-LES-VILLES	2102.1 – Elevage de porcs de plus de 450 animaux-équivalents : 966 AE.	22/07/2014
	EARL OSMOND	La Française - GIEVILLE 50160 TORIGNY-LES-VILLES	2101.1.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 65 u. 2101.2.c – Bovins (élevage, vente, transit, etc.) : 100 u. 2102.1 – Elevage de porcs de plus de 450 animaux-équivalents : 1 546 AE.	03/09/2019
	SARL DOUBLET	Rue des forges 50160 TORIGNY-LES-VILLES	2712.1 - Stockage, dépollution, démontage, ... de VHU : 5 500 m <sup>2</sup> 2718.1 – Déchets dangereux ou contenant des substances ou préparations dangereuses (transit ou tri) : fin d'exploitation	03/12/2021
	SAS EGM WIND	Parc éolien de la Héroudière GUILBERVILLE 50160 TORIGNY-LES-VILLES	2980.1 – Eoliennes de + de 50 m : 8 MW	09/01/2023
	SCTA	Le Champ de la mare GUILBERVILLE 50160 TORIGNY-LES-VILLES	2510.1 - Carrières (exploitation de) : 350 000 t/an. 2512.1.a - Broyage, concassage,...et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inerte : 800 kW.	06/04/2023

Source : <https://www.georisques.gouv.fr/>

D'après les informations connues au 24/10/2023 (dernière mise à jour de la base de données le 23/10/2023), on observe 39 structures soumises aux régimes de l'autorisation et/ou de l'Enregistrement au titre des ICPE, dont 19 exploitations agricoles (10 élevages de porcs, 7 élevages de bovins) et 20 industriels.

La structure la plus proche est l'élevage du GAEC DU COLOMBIER situé au « 7, ROUTE DE ST JEAN- PRECORBIN 50810 ST-JEAN-D'ELLE » à 1,7 km environ au Nord du site annexe « Le Calenge » du GAEC FERME DES CHATAIGNIERS.

Aucune des structures recensées ne semble être située à l'intérieur des zones naturelles et protégées. De même, les plans d'épandage ne vont pas empiéter sur les zones NATURA 2000. Par ailleurs, le plan d'épandage des pétitionnaires est autonome et indépendant des autres plans d'épandage de la zone.

Malgré les augmentations d'effectifs, les pratiques ne changeront pas et les structures devront toujours respecter les prescriptions réglementaires (calendrier d'épandage, respect de l'équilibre de la fertilisation...) et chaque structure devra prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout risque de pollutions accidentelles.

De ce fait, aucun effet cumulé n'est retenu.